

AR PREFECTURE

006-210601282-20181126-CM20181126_084-DE
Reçu le 29/11/2018

Département des Alpes Maritimes

Saint-Paul de Vence, le 11 octobre 2018

—
Arrondissement de Grasse



COMMUNE DE
SAINT-PAUL DE VENCE
(06570)

Nombre de conseillers 27

En exercice 27

Présents 17

Votants 25

Date de convocation et d'affichage :

01/10/2018

PROCÈS VERBAL

Séance du Conseil municipal

du lundi 8 octobre 2018, à 18h30 à l'Auditorium

L'an deux mil dix-huit, le huit octobre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Paul de Vence, dûment convoqué conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire en mairie sous la présidence de M. Joseph LE CHAPELAIN, Maire.

Etaient présents : MM. LE CHAPELAIN Joseph; BOUKADIDA Fethi, CAMILLA Jean-Pierre, CHEVALIER Frank ; DELORD Jean-Michel, ROUX François, SOUMBOU Patrick, ISSAGARRE Christophe,

Mmes Edith CAUVIN, CHARENSOL Sophie, COLLET Sylvie, DALMASSO Sandrine, ESCOLANO-LOCARD Alizée, GUIGONNET Nadine, HARTMANN Laurence, VINCENT Éliane, HOUZE Catherine.

Etaient excusés :

Mme VOISIN-PONZO donne procuration à M. CHEVALIER

M. PADELLINI donne procuration à M. LE CHAPELAIN

M. VADO donne procuration à Mme DALMASSO

Mme FAUST-TOBIASSE donne procuration à Mme HARTMANN

M. STACCINI donne procuration à M. CAMILLA

Mme GASTAUD donne procuration à Mme HOUZE

M. TERREMATTE donne procuration à Mme COLLET

M. BURGER donne procuration à M. DELORD.

Etaient absents: M. BISCROMA, Mme CHRIST.

A participé : Mme Lydie BRAY, Directrice Générale des Services ; Mme MISSE, Responsable du Service Urbanisme ; Mme GARNIER, Cabinet d'études.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que cette séance sera enregistrée.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination du Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Laurence HARTMANN est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Séance ouverte à 18h35

18h40 : Arrivée de M. DELORD avec la procuration de M. BURGER.

AR PREFECTURE

006-210601282-20181126-CM20181126_084-DE
Monsieur le Maire évoque l'ordre du jour :

Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil municipal du 30/07/18 (Projet de PV diffusé aux élus le 06/08/2018)

M. ISSAGARRE annonce qu'il vote contre cette délibération car les observations des délibérations 5, 6, et 11 du Procès-Verbal ne relatent pas les faits de la dernière séance.

N'ayant nulle autre observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : MAJORITÉ (1 opposition : M. ISSAGARRE)

URBANISME – Présentation du PADD pour débat

Il n'y a pas d'observation, M. le Maire demande au Conseil Municipal de prendre acte

Le Conseil Municipal PREND ACTE de la tenue du débat complémentaire

FINANCES – DM n°1

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

FINANCES – Versement subvention CCAS

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

FINANCES – Répartition intercommunale des charges de fonctionnement

M. CHEVALIER si ce n'est pas avec Grasse que nous avons une convention avec un prix fixe ?

M. le MAIRE confirme.

M. CHEVALIER : donc la commune de Grasse n'est pas concernée.

M. ROUX : Combien d'enfants sont concernés ?

M. le Maire : 25 Saint-Paulois sont scolarisés à l'extérieur et 36 sont accueillis (11 en maternelle, 26 en élémentaire).

N'ayant nulle autre observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

FINANCES – Durée d'amortissement des immobilisations SIIC intégrées à l'actif de la Commune

N'ayant nulle observation M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

M. ISSAGARRE demande si nous avons des quartiers prioritaires sur la Commune ?

M. le Maire : Non

M. ISSAGARRE : Un temps complet est à 26h ?

M. le Maire : Oui

M. ISSAGARRE : Quelle sera la durée des emplois et quelles compétences ?

M. le Maire : Par cette délibération je vous demande de pouvoir avoir recours à des Parcours Emploi Compétences. Pour l'instant nous n'avons pas choisi, nous adapterons les embauches en fonction des besoins et ceci pour tous les postes.

Mme GUIGONNET : Y-aura-t-il une commission pour étudier les CV ?

M. le Maire : Le service RH s'en occupera.

N'ayant nulle autre observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : MAJORITÉ (1 abstention : M. ISSAGARRE)

	RH – Modification du tableau des effectifs
--	--

M. ISSAGARRE : Est-ce ceux que nous avons vus à la commission du mois de mars ?

M. le Maire : Les postes sont créés mais ne sont pas remplis.

N'ayant nulle observation M. le Maire soumet au vote.

VOTE : MAJORITÉ (1 opposition : M. ISSAGARRE)

	RH – CDG06 : Renouvellement convention unique
--	---

Mme CHARENSOL : Est-ce que les tarifs ont augmenté ?

M. le Maire : Normalement ils ne devraient pas bouger.

N'ayant nulle autre observation M. le Maire soumet au vote la délibération modifiée.

VOTE : UNANIMITÉ

	SÉCURITÉ – Création de la Réserve Communale de Sécurité Civile
--	--

M. ISSAGARRE : Avez-vous prévu de mettre une sirène ?

M. le Maire : On nous a conseillé des haut-parleurs, efficaces en cas de coupure d'électricité.

La Directrice Générale des Services, Mme BRAY, précise que les autorités compétentes, afin de valider notre PCS, nous ont informés que les sirènes étaient réservées aux communes voisines et nous incitent à utiliser des haut-parleurs. De plus, nous avons « l'alerte Citoyen ».

N'ayant nulle observation M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

	ST – Voirie – Cession Cavendish AV 25
--	---------------------------------------

N'ayant nulle autre observation M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

AR PREFECTURE

006-210601282-20181126-CM20181126_084-DE
Reçu le 29/11/2018

ST – SDEG – Travaux d'entretien réseaux Chemin de Léouvé

M. ISSAGARRE : A-t-on obligation de faire un emprunt ?

M. CAMILLA : Non, mais c'est mieux pour la gestion.

M. ISSAGARRE : Si nous avons une bonne gestion, nous économisons les intérêts ! La commune n'a pas 64 000 € ?!

M. le Maire : Ceci nous permet de préserver notre marge d'autofinancement courant qui était négative lors de notre arrivée.

Interruption de la séance à cause de M. SORNE qui intervient à plusieurs reprises pour porter un jugement sans avoir été invité à discuter et ceci malgré les avertissements de M. le Maire et de M. CAMILLA.

N'ayant nulle autre observation M. le Maire soumet au vote.

VOTE : MAJORITÉ (1 opposition : M. ISSAGARRE)

ST – CASA – Rapport Envinet 2017

M. le Maire précise que ce rapport est consultable auprès de la Direction Générale des Services et demande aux membres du Conseil Municipal de prendre acte.

Le Conseil Municipal PREND ACTE du rapport.

ÉLECTIONS – Dissolution commission électorale

N'ayant nulle observation M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

CULTURE – Convention spectacle « Leur guerre à elles »

M. ISSAGARRE demande quel sera le coût de cette manifestation ?

M. le Maire : Tout est écrit dans la convention. Les chiffres exacts je ne les sais pas.

M. ISSAGARRE : Vous dépensez encore une fortune alors que j'offre une manifestation à l'Opéra de Nice qui ne va rien coûter !

N'ayant nulle autre observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : MAJORITÉ (1 abstention : M. ISSAGARRE)

Fin de la séance : 20h